



INFO CORONAVIRUS



Procédure exceptionnelle pour le dépôt d'effets personnels à des patients hospitalisés

Suite à la restriction de visites des patients hospitalisés, une procédure spécifique est mise en place pour déposer des effets personnels indispensables à un proche.

Les effets personnels peuvent être déposés à l'accueil

- Seuls les effets personnels **indispensables** peuvent être déposés
- **Aucun objet de valeur** ne peut être déposé
- Les **produits périssables** ne sont pas admis
- Seuls les **colis fermés** (boîte, sac,...) sont acceptés
- Veillez à apposer sur votre colis une étiquette reprenant le **nom, prénom et unité du patient**

Les colis seront acheminés dans les unités à 10h, 12h, 15h et 18h.

A ce stade, il n'est pas possible de récupérer des effets personnels. Nous vous invitons à consulter notre site internet **www.cspo.be** régulièrement, des informations seront mises dès que nous aurons pris les dispositions nécessaires.

La Clinique St-Pierre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des articles déposés.

